

Le 1^{er} avril 2019

**Province de Québec
Ville de Rimouski**

Le **LUNDI** premier avril deux mille dix-neuf, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h 01, sont présents :

Mesdames les conseillères Jennifer Murray, Cécilia Michaud et Virginie Proulx, messieurs les conseillers Sébastien Bolduc, Rodrigue Joncas, Jacques Lévesque, Grégory Thorez, Jocelyn Pelletier, Karol Francis et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Marc Parent.

Monsieur Claude Périnet, directeur général, mesdames Monique Sénéchal, greffière, Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection et monsieur Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, sont également présents.

À la demande du maire, le conseil municipal observe un moment de réflexion avant le début de la séance.

2019-04-199

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis, sujet au retrait des points 8.6, 15.5, 16.1.1 et 16.4.1 et à l'ajout des points 17.1 à 17.18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-200

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) est dispensée de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mars 2019, tenue à 20 h, et de la séance extraordinaire du 25 mars 2019, tenue à 20 h 02.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu que le conseil approuve dans ses forme et teneur les procès-verbaux des séances mentionnées au paragraphe précédent, lesdits procès-verbaux étant signés par le maire et contresignés par la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DOSSIER(S) DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

2019-04-201

SUBVENTIONS 2019 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT, DE FINANCEMENT OU DE SOUTIEN POUR ÉVÉNEMENTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu que le conseil accorde, pour l'année 2019, une subvention de fonctionnement, de financement ou de soutien pour événements aux organismes suivants :

Corporation d'aménagement des espaces verts – fonctionnement : 90 000 \$

Musée régional de Rimouski – fonctionnement : 85 000 \$

Coopérative de solidarité Paradis – fonctionnement : 50 000 \$

Orchestre symphonique de l'Estuaire – fonctionnement : 49 383 \$

La Maison des Familles de Rimouski-Neigette – fonctionnement : 27 000 \$

Fondation Maison Marie-Élisabeth – fonctionnement : 25 000 \$

Centre d'artistes Caravansérail – fonctionnement : 10 500 \$

Association du cancer de l'Est du Québec – fonctionnement : 5 000 \$

Moisson Rimouski-Neigette – fonctionnement : 5 000 \$

Festi Jazz de Rimouski inc. – festival international de jazz 2019 : 32 000 \$

Opéra de Rimouski : 20 000 \$

La Ressource d'aide aux personnes handicapées : 5 000 \$

Club des ornithologues du Bas-Saint-Laurent – activités de l'Observatoire des oiseaux de Rimouski: 5 000 \$

Conservatoire de musique de Rimouski – Palmarès 2019 – bourse : 1 000 \$

Club Lions de Rimouski – congrès district U-3 2019 : 250 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Dave Dumas déclare qu'il n'a pas participé aux délibérations portant sur la subvention de l'Association du cancer de l'Est du Québec.

2019-04-202

SUBVENTION 2019 - CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 13423, SEIGNEUR LEPAGE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu que le conseil accorde à Les Chevaliers de Colomb - conseil 13423, Seigneur Lepage une subvention, au montant de 250 \$, pour l'offre d'un vin

d'honneur dans le cadre de l'événement soulignant leur 15^e anniversaire de fondation qui se tiendra le 5 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-203

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2019-2020 - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu que le conseil renouvelle l'adhésion de la Ville de Rimouski à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent pour la période 2019-2020 et défraie la cotisation inhérente, au montant de 1 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DOSSIER(S) DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2019-04-204

MODIFICATION - BAIL DE LOCATION - AÉROGARE DE RIMOUSKI - CLUB DE RADIOAMATEUR DU SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu que le conseil autorise l'ajout du local 102-A au bail intervenu entre la Ville de Rimouski et le Club de radioamateur du Saint-Laurent, selon les modalités prévues audit bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-205

MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS - DÉMARCHE D'OPTIMISATION - FIRME SMI PERFORMANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu que le conseil accorde à la firme SMI Performance un contrat de service professionnel pour la réalisation d'une démarche d'optimisation de service, au montant de 87 760 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

2019-04-206

APPROBATION - LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu que le conseil approuve la liste des transferts budgétaires du 1^{er} au 31 décembre 2018 tel que présentée par le directeur du Service des ressources financières et trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-207

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERL) - REDDITION DE COMPTES POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 64 268 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'exercice financier 2018;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et qui sont situés sur ces routes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a encouru des frais admissibles de 505 301 \$ pour des interventions réalisées sur les routes susmentionnées conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu que la Ville de Rimouski atteste la véracité de ces frais encourus sur les routes locales de niveaux 1 et 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DOSSIER(S) DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2019-04-208

PROJET DE PLANTATION D'ARBRES - FINANCEMENT PAR ARBRESCANADA

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu que le conseil autorise la réalisation d'un projet de plantation d'arbres au centre communautaire Saint-Pie-X, à l'aide d'un financement de 7 000 \$ d'ArbresCanada pour l'achat de plants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-209

SOUSSIONS 2019 - EXTENSION DE L'ÉGOUT SANITAIRE - CHEMIN DU SOMMET EST - LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu que le conseil accepte les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'extension de l'égout sanitaire dans le chemin du Sommet Est, ouvertes le 19 février 2019, et autorise l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au devis 2019-04, à Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 1 683 108,68 \$, taxes incluses, à être défrayé à même le règlement d'emprunt 1093-2018.

ADOTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-210

SOUSSIONS - INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS CERTAINS IMMEUBLES RÉSIDENTIELS - PLOMBERIE ST-PIE X INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu que le conseil accepte les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'installation de compteurs d'eau dans certains immeubles résidentiels, ouvertes le 13 mars 2019, et autorise l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au devis 2019-06, à Plomberie St-Pie X inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant corrigé de 38 875,03 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-211

SOUSSIONS 2019 - VIDANGE ET DÉSHYDRATATION DES BOUES DES ÉTANGS 2A ET 2B DE LA STATION D'ÉPURATION DE RIMOUSKI-EST - RÉVOLUTION ENVIRONNEMENTAL SOLUTIONS LP

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu que le conseil accepte les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour la vidange et la déshydratation des boues des étangs 2A et 2B de la station d'épuration de Rimouski-Est, ouvertes le 12 mars 2019, et autorise l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2019-09, à Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure), plus bas soumissionnaire conforme, à l'exception de l'article 1.4 du bordereau de soumission, pour un montant corrigé de 596 110,88 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-212

SOUSSIONS 2019 - REJET - VIDANGE, DÉSHYDRATATION ET DISPOSITION DES BOUES DES STATIONS D'ÉPURATION BIC (VILLAGE), BIC (DES BERGES) ET SAINTE-BLANDINE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu que le conseil rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour la vidange, la déshydratation et la disposition des boues des stations d'épuration Bic (village), Bic (des Berges) et Sainte-Blandine, ouvertes le 12 mars 2019, pour cause de dépassement budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DOSSIER(S) DU SERVICE DU GREFFE

2019-04-213

SUBVENTION 2019 - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS DE SCRABBLE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu que le conseil accorde à la Fédération québécoise des clubs de Scrabble francophone une subvention, au montant de 4 000 \$, en vue de soutenir la

réalisation de l'édition 2019 du Festival international de Scrabble de Rimouski, qui se tiendra du 26 juin au 1^{er} juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DOSSIER(S) DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

2019-04-214

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET DÉFI EVEREST

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu que le conseil :

- accepte les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Défi Everest afin d'établir les modalités applicables à la réalisation du Défi Everest, qui se tiendra le 29 septembre 2019, à Rimouski;
- autorise le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-215

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET L'ENSEMBLE ANTOINE-PERREAUULT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu que le conseil :

- accepte les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et l'Ensemble Antoine-Perreault afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue du Concert 40^e anniversaire de l'orchestre d'harmonie Ensemble Antoine-Perreault;
- autorise le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-216

SUBVENTION 2019 - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski et d'autres territoires de municipalités régionales de comté du Bas-Saint-Laurent contribuent volontairement depuis 2015, à absorber les coupures dans le programme des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale de loisir et du sport du Bas-Saint-Laurent est un partenaire dans la mise en œuvre de programmes de loisir au bénéfice des citoyens rimouskois;

CONSIDÉRANT l'intérêt des clubs sportifs présents sur le territoire de se joindre à ce grand rassemblement de l'élite québécoise;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu que le conseil verse une contribution de 3 622 \$ à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent afin de financer le transport des athlètes aux Jeux du Québec pour l'hiver 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-217

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE RIMOUSKI À RECEVOIR LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC - ÉTÉ 2022

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une Finale des Jeux du Québec s'avère une occasion extraordinaire et privilégiée pour la population de participer au développement communautaire et social de sa région;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec - Été 2022 à Rimouski permettra de consolider non seulement le partenariat des principaux acteurs du milieu, mais aussi de développer les compétences des bénévoles de la région Rimouski-Neigette;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec - Été 2022 à Rimouski entraînera des retombées économiques positives pour toute la région;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la Finale des Jeux du Québec - Été 2022 à Rimouski permettra de mettre en valeur notre culture, notre patrimoine et nos artistes;

CONSIDÉRANT QU'un comité organisateur des Jeux du Québec désire impliquer toute la population à la campagne de financement de cet événement majeur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski et ses partenaires ont établi de façon incontestable et non équivoque leur capacité à réaliser cet événement d'envergure provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a reçu des appuis de la Commission scolaire des Phares, du Cégep de Rimouski et de l'Université du Québec à Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a reçu l'appui de la population, du milieu des affaires et de la classe politique;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permettrait de promouvoir les saines habitudes de vie auprès des citoyens et permettrait le rayonnement du sport amateur pour tous les jeunes Québécois;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu que la Ville de Rimouski :

- mette en place un comité organisateur qui donnera les services nécessaires pour réaliser la Finale des Jeux du Québec - Été 2022 et assurera le séjour des délégations régionales et des officiels majeurs;
- contribue financièrement et en services à l'organisation de la Finale en remettant un montant de 1 000 000 \$ au comité organisateur et 400 000 \$ en biens et services, conditionnellement à l'obtention de la Finale des Jeux du Québec - Été 2022;
- signe l'entente à intervenir avec Sports Québec tel qu'énoncé dans le code de candidature, et ce, dans les 120 jours suivant sa désignation comme ville hôte de la Finale des Jeux du Québec - Été 2022;
- offre gratuitement ses installations sportives et équipements pour le déroulement des activités reliées à l'organisation de la Finale des Jeux du Québec - Été 2022;
- fournisse la collaboration et l'assistance nécessaires à l'organisation des activités de la Finale des Jeux du Québec - Été 2022 dans la mesure de ses capacités;
- assure gratuitement la vérification des antécédents judiciaires par son Service des ressources humaines;
- garantisse les investissements qui seront nécessaires pour sa part des immobilisations requises à la tenue de la Finale des Jeux du Québec - Été 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2019-04-218

EMBAUCHE - MADAME FANNY DUFOUR - POSTE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE À TEMPS PARTIEL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu que le conseil autorise la nomination de madame Fanny Dufour au poste de commis à la bibliothèque à temps partiel selon le salaire et les conditions de travail décrits à l'annexe préparée par le Service des ressources humaines, en date du 14 mars 2019, la nomination de madame Dufour étant effective à une date à être déterminée par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DOSSIER(S) DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

2019-04-219

ADOPTION - POLITIQUE DE DONNÉES OUVERTES DE LA VILLE DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une politique de données ouvertes est prévue dans le plan d'action 2019 de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE les données ouvertes sont une composante importante d'une ville intelligente et numérique et qu'elles encouragent la transparence de l'administration publique, l'innovation, la vie démocratique et sociale, le développement économique et l'efficacité organisationnelle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski s'engage à partager des jeux de données dans le portail commun intervilles-gouvernement du Québec Données Québec (www.donneesquebec.ca);

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'une politique de données ouvertes permettra de préciser les orientations et les responsabilités de tous pour rendre accessibles des données sur différents sujets dans un esprit de transparence;

POUR CES MOTIFS, il proposé par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu que le conseil adopte la politique de données ouvertes de la Ville de Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DOSSIER(S) DU SERVICE URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

2019-04-220

ACQUISITION DE TERRAINS - LOTS 2 896 499 ET 3 335 091 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MONSIEUR YVES DIONNE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu que le conseil :

- accepte la promesse de vente signée le 14 février 2019 par monsieur Yves Dionne, propriétaire, pour l'achat par la Ville de Rimouski des lots 3 355 091 et 2 896 499 du cadastre du Québec, d'une superficie de 191 975 mètres carrés, au coût de 25 000 \$, et ce, selon les conditions contenues à ladite promesse de vente, les frais de notaire et d'arpenteur étant à la charge de la Ville;
- autorise le maire et la greffière à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-221

ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CISSS DU BAS-SAINT-LAURENT - ÉVALUATION D'IMPACT EN SANTÉ POUR LE PROJET URBAIN DE RIMOUSKI-EST

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu que le conseil :

- accepte les termes de l'entente de collaboration à intervenir entre la Ville de Rimouski et la direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent concernant l'évaluation d'impact sur la santé du projet urbain de Rimouski-Est;

- autorise la directrice du Service urbanisme, permis et inspection à signer ladite entente, à titre de représentante officielle de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-222

DÉMOLITION DU BÂTIMENT DE L'ANCIEN TIM HORTONS DU 409, BOULEVARD JESSOP

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé, le 4 juin 2018, la démolition du bâtiment sis au 409, boulevard Jessop, conditionnellement à l'acceptation d'un plan détaillé illustrant la végétation et la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Fiset de l'entreprise Restaurants Normandin a soumis à la Ville un plan d'aménagement paysager préparé par un architecte paysagiste illustrant les éléments demandés;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'aménagement paysager répond aux exigences du Règlement de zonage 820-2014;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu que le conseil accepte le plan d'aménagement paysager numéro 01, préparé par monsieur Francis Lagacé, architecte paysagiste, pour les immeubles sis aux 405 et 409, boulevard Jessop, illustrant la végétation et la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION - PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – MONSIEUR JEANNOT DUBÉ - LOTS 5 337 694 ET 5 337 695 DU CADASTRE DU QUÉBEC – DISTRICT SACRÉ-CŒUR

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution 2019-03-160 approuvant le projet particulier de monsieur Jeannot Dubé, représentant 9002-9695 Québec inc., en vue de permettre la construction de deux habitations multifamiliales de 6 et de 12 logements sur les lots 5 337 694 et 5 337 695 du Cadastre du Québec, dans le district de Sacré-Coeur.

Après explication du projet à l'aide d'un diaporama, monsieur le maire et madame Barrette répondent aux questions de certains citoyens. Un document est déposé au conseil, séance tenante, par des opposants au projet.

RÈGLEMENT(S)

DÉPÔT DE PROJET(S) DE RÈGLEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084-2018 SUR LE COMMERCE ITINÉRANT, LA SOLLICITATION ET LE COLPORTAGE

Monsieur Sébastien Bolduc dépose un projet de règlement modifiant le Règlement 1084-2018 sur le commerce itinérant, la sollicitation et le colportage expliquant brièvement l'objet et la portée dudit règlement.

AVIS DE PRÉSENTATION

15-04-2019

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1084-2018 SUR LE COMMERCE ITINÉRANT, LA SOLLICITATION ET LE COLPORTAGE

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par le conseiller Sébastien Bolduc qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 1084-2018 sur le commerce itinérant, la sollicitation et le colportage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE RÈGLEMENT(S)

1124-2019

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX DROITS ACQUIS DES ENSEIGNES

Les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) ayant été respectées, il est proposé la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu que le conseil adopte le Règlement 1124-2019 modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de revoir les dispositions relatives aux droits acquis des enseignes.

Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Déclaration de la greffière

La greffière mentionne, séance tenante, l'objet et la portée du règlement.

AFFAIRES NOUVELLES

2019-04-223

SUBVENTION 2019 - LES MARAÎCHERS DU COEUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu que le conseil accorde aux Maraîchers du Coeur une subvention, au montant de 5 000 \$, afin de couvrir les coûts reliés au fonctionnement de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-224

SUBVENTION 2019 - COLLOQUE VECTEUR 2019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu que le conseil accorde un appui financier, pour un montant de

2 000 \$, à titre de partenaire pour le colloque Vecteur 2019 qui se tiendra du 15 au 17 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-225

SUBVENTION 2019 - CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE BIC/ST-FABIEN

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu que le conseil accorde à la Corporation de développement touristique Bic/St-Fabien une subvention, au montant de 5 500 \$, afin de soutenir les activités de l'organisme, pour 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-226

SUBVENTION 2019 - MUSÉE RÉGIONAL DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu que le conseil accorde au Musée régional de Rimouski une aide financière, au montant de 16 982 \$, pour effectuer des correctifs au système de gicleurs du bâtiment, à être financé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-227

AJOUT - POSTE D'AVOCAT/AVOCATE - DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu que le conseil autorise l'ajout d'un poste d'avocat à la Division des Affaires juridiques et mandate la direction des ressources humaines pour procéder aux démarches visant à combler ce nouveau poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-228

RATIFICATION - ACCORD DE CONCILIATION - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu que le conseil ratifie l'accord de conciliation intervenu, en date du 9 janvier 2019, dûment signé par monsieur Sylvain St-Pierre dans le dossier du Tribunal administratif du Québec portant le numéro SAI-Q-229641-1710.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-229

MANDATS - CABINET D'AVOCATS - RECOURS INTENTÉS CONTRE LA CAUREQ ET LA VILLE DE RIMOUSKI - GROUPE ESTRIE-RICHELIEU, COMPAGNIE D'ASSURANCE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu que le conseil mandate le cabinet Cain Lamarre pour agir à titre de procureur de la Ville de Rimouski dans le cadre des demandes introductives d'instance introduites devant la Cour supérieure – chambre civile du district de Rimouski, dans les dossiers portant les numéros 100-17-002086-199 et 100-17-002087-197.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-230

APPROBATION - BUDGET 2019 DE L'OFFICE D'HABITATION DE RIMOUSKI-NEIGETTE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu que le conseil approuve le budget 2019 de l'Office d'habitation de Rimouski-Neigette, tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec, en date du 4 décembre 2018, et par ledit office, le 13 février 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-231

EMBAUCHE - MADAME CLAUDETTE CHOINIÈRE - STAGIAIRE À LA DIVISION ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu que le conseil autorise l'embauche de madame Claudette Choinière, à titre d'étudiante stagiaire universitaire au Service génie et environnement, pour une durée de quinze (15) semaines, du 13 mai au 23 août 2019, au salaire de 20 \$/heure, à raison de trente-cinq (35) heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-232

NOMINATION - MONSIEUR JOSÉ ARSENAULT - PRÉSIDENT DU COMITÉ PROVISOIRE - JEUX DU QUÉBEC 2022

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu que le conseil autorise la nomination de monsieur José Arsenault, à titre de président du comité provisoire, en vue d'interpeller des partenaires et de les rallier au projet de la Finale des Jeux du Québec à l'été 2022, à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-233

CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - MONSIEUR ANDRÉ GAGNÉ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu que le conseil offre ses condoléances à monsieur André Gagné, journalier, ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de sa soeur, madame Réjeanne Gagné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-234

CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - MONSIEUR STÉPHANE BEAULIEU

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu que le conseil offre ses condoléances à monsieur Stéphane Beaulieu, préposé aux installations sportives, ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de son père, monsieur Laurent Beaulieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-235

EMBAUCHE - POSTE DE PRÉPOSÉ AUX INSTALLATIONS SPORTIVES (AFFECTATION MACHINERIE FIXE)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu que le conseil autorise l'embauche de monsieur Éric Brotherton, au poste de préposé aux installations sportives (affectation machinerie fixe), selon le salaire et les conditions prévus à l'annexe préparée par le Service des ressources humaines en date du 26 mars 2019. L'embauche de monsieur Brotherton sera effective à une date à être déterminée par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-236

EMBAUCHE - MADAME ANNICK SÉNÉCHAL - POSTE TEMPORAIRE D'AGENT ADMINISTRATIF - RESSOURCES HUMAINES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu que le conseil autorise, pour une période approximative de 9 mois, l'embauche de madame Annick Sénéchal, à titre d'agente administrative au Service des ressources humaines, selon le salaire et les conditions prévus à l'annexe préparée par le Service des ressources humaines, en date du 26 mars 2019. La nomination de madame Sénéchal est rétroactive au 22 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-237

APPROBATION - AJOUT AU CONTRAT - SERVICE D'UN ÉLECTRICIEN AVEC NACELLE - ÉLECTRO (1983) INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu que le conseil approuve un ajout de 15 000 \$, taxes incluses, au contrat de services d'un électricien avec nacelle, à la firme Électro (1983) inc., pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-238

SOUMISSIONS 2019 - ACHAT DE BÉTON MÉLANGÉ - BÉTONNIÈRE DU GOLFE INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu que le conseil accepte les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'achat de béton mélangé, ouvertes le 11 mars 2019, à l'exception de celle de Béton Provincial Ltée, et autorise l'achat de ce matériel, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, auprès de Bétonnière du Golfe inc., seul soumissionnaire conforme dans l'ensemble, pour la période du début du contrat au 30 novembre 2019, selon les prix unitaires négociés, pour un contrat d'un montant approximatif de 419 801,75 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-239

REJET DE SOUMISSION - ENTRETIEN DES ESPACES DE VERDURE (2019-2021)

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu que le conseil rejette les soumissions reçues pour l'entretien des espaces de verdure - cahier des charges 2019-05, ouvertes le 13 mars 2019, pour dépassement de coûts par rapport au budget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-04-240

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI - APPROBATION DES RECOMMANDATIONS - RÉUNION DU 26 MARS 2019

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu que le conseil approuve, à l'exclusion des demandes de dérogation mineure, les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, tenue le 26 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENT(S)

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER - ANNÉE 2018

Le directeur des ressources financières et trésorier dépose le rapport officiel des activités électorales, pour l'année 2018.

RAPPORT DES DÉBOURSÉS PAR OBJET - BORDEREAU NUMÉRO 05

Le directeur des ressources financières et trésorier dépose le rapport des dépenses par objet pour la période se terminant le 19 mars 2019.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire, assisté du directeur général, répond aux questions qui lui sont adressées par des citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir traité tous les sujets à l'ordre du jour, monsieur le maire lève la séance à 21 h 38.

Marc Parent, maire

Monique Sénéchal, greffière de la Ville

RÈGLEMENT 1124-2019

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014
AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS
RELATIVES AUX DROITS ACQUIS DES
ENSEIGNES**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ chapitre A-19.1), une Municipalité peut régir, par zone, la construction, l'installation, le maintien, la modification et l'entretien de toute affiche, tout panneau-réclame ou toute enseigne déjà érigés ou qui le seront à l'avenir;

CONSIDÉRANT QUE, le 3 mars 2014, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté le Règlement de zonage 820-2014;

CONSIDÉRANT QUE le chapitre 17 du même Règlement présente les normes relatives aux droits acquis des enseignes dérogatoires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a formé, en décembre 2017, un comité de travail afin de réviser les normes relatives à l'affichage;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail a formulé des recommandations afin de revoir certaines d'entre elles;

CONSIDÉRANT QUE des consultations publiques ont été tenues au printemps 2018 et que les recommandations du comité ont été acceptées par les personnes présentes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris acte des recommandations du comité et des résultats des consultations et que, de son avis, il y a lieu de modifier la réglementation actuelle;

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation 06-02-2019 du présent règlement a dûment été donné le 4 février 2019;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

But du règlement

1. Le présent règlement vise à modifier le Règlement de zonage 820-2014 afin de modifier certaines dispositions du chapitre 17 portant sur les droits acquis des *enseignes*.

Modification de l'article 720

2. Les termes de l'article 720 sont remplacés par les termes suivants : « La réparation et l'entretien d'une *enseigne dérogatoire* sont autorisés dans le seul but de maintenir l'*enseigne* et de la garder en bon état jusqu'au moment de son remplacement par une *enseigne* conforme au présent règlement. ».

Enlèvement et démolition d'une enseigne ayant perdu son droit acquis

3. Le chapitre 17 du Règlement de zonage 820-2014 est modifié en ajoutant, après l'article 720, l'article 720.1 contenant les termes suivants : « **720.1** Une *enseigne dérogatoire* ayant perdu son droit acquis doit être enlevée ou démolie. ».

Modification de l'article 721

4. L'article 721 du chapitre 17 du Règlement de zonage 820-2014 est modifié en abrogeant les termes « et publicitaires » et en ajoutant les termes « et les *enseignes temporaires* » après le terme « dérogatoire ».

Panneau-réclame

5. Le chapitre 17 du Règlement de zonage 820-2014 est modifié en ajoutant, après l'article 721, l'article 721.1 et les termes suivants : « **721.1** Les *panneaux-réclames* situés sur les lots 3 664 537, 3 663 935, 3 928 958, 3 663 990, 3 181 845, 3 181 227, 3 182 626, 2 967 445, 2 967 444, 2 966 891, 2 966 682 et 2 966 778 du cadastre du Québec en date de l'entrée en vigueur du présent article bénéficient d'un droit acquis. »

Modification de l'article 724

6. L'article 724 du chapitre 17 du Règlement de zonage 820-2014 est modifié de la façon suivante :

1° en abrogeant le premier paragraphe;

2° en remplaçant, au deuxième paragraphe, les termes « de son boîtier, de son support ou de sa fondation » par les termes « en tout ou en partie de son boîtier, de sa structure ou de sa fondation, ne comprend pas les travaux d'entretien; »;

3° en ajoutant, après le deuxième paragraphe, les paragraphes et les termes suivants :

a) « 3° l'*usage* desservi par l'*enseigne commerciale dérogatoire* a cessé ses activités pour une période d'au moins 18 mois consécutifs; »;

b) « 4° pour une *enseigne commerciale commune* ou *collective* : lorsqu'au moins 75 % de la surface d'affichage n'est pas utilisée pour une période d'au moins 18 mois consécutifs; »;

c) « 5° l'*enseigne dérogatoire* est déplacée ailleurs sur le *terrain* ou démolie volontairement; »;

d) « 6° pour un *panneau-réclame*, lorsqu'aucun message publicitaire n'est affiché pour une période d'au moins 6 mois consécutifs. ».

Abrogation de
l'article 725

7. L'article 725 est abrogé.

Abrogation de
l'article 726

8. L'article 726 est abrogé.

Entrée en vigueur

9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoption : 2019-04-01

(S) Marc Parent
Maire

COPIE CONFORME

(S) Monique Sénéchal
Greffière

Greffière ou
Assistant-greffier